

SAGE du Bas-Léon

Message pour bulletins communaux ou mise en ligne sur site internet



INFORMATIONS PLANTES INVASIVES

La Renouée du Japon, une invasive redoutable

Plante herbacée vivace à port buissonnant, la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) se développe préférentiellement en bordure de fossés et de cours d'eau et présente de grandes tiges creuses rougeâtres allant jusque 3 mètres de haut. **Cette plante représente aujourd'hui une menace très sérieuse pour la faune et la flore en transformant les écosystèmes.** Si son éradication paraît impossible, **il est primordial de maîtriser son expansion** car :



- Elle possède un système de rhizomes qui s'enfonce profondément dans le sol et se développe de façon pharameuse (jusque 3 mètres de profondeur et 10 mètres de longueur), en bord de cours d'eau cela occasionne des dégâts considérables sur les berges,
- De par son feuillage très dense, elle prive les autres végétaux de lumière : ils finissent par disparaître,
- Elle sécrète également des substances toxiques qui éloignent les autres plantes et donc la faune associée,
- La hauteur de végétation en bord de route peut engendrer des problèmes de sécurité routière par manque de visibilité,
- Elle se disperse très facilement par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures de tiges : 1 fragment = 1 nouveau plant.

Etant donné sa capacité à se développer à partir de petits fragments, **la Renouée est une plante qu'il ne faut surtout pas broyer ou débroussailler** : cela ne fait qu'aggraver les choses en dispersant des morceaux qui deviendront rapidement des nouveaux plants ! De même, déplacer de la terre de remblais contaminée facilite la dissémination.

Comment limiter son expansion ?

Les techniques préventives sont les seules vraiment efficaces : la meilleure des choses est déjà **de ne plus acheter, ni planter cette Renouée dans les jardins** (*Reynoutria japonica*, mais également *Reynoutria saccalinensis* et *Polygonum polystachyum*). Si elles existent, ne pas contaminer les espaces naturels avec des morceaux de plantes (suite taille par exemple), donc **ne pas couper les rhizomes ni broyer la plante**. **La terre contaminée ne doit pas être réutilisée ni évacuée.** Il en va de même pour les terres de remblais potentiellement infestées qui présentent un risque de contamination lors de création d'aménagements.

L'arrachage précoce peut être efficace sur de très jeunes plants, mais s'avère bien plus compliqué pour des plants déjà développés (criblage des racines, gestion des déchets à sécher et/ou à brûler, surveillance des repousses sur plusieurs années). **La plantation d'arbres et/ou d'arbustes** en bords de cours d'eau va permettre de limiter le développement de la Renouée qui n'aime pas l'ombre. Le bâchage peut permettre de contenir la prolifération sur de petites zones. Enfin, le pâturage peut s'avérer intéressant (bovins).

L'utilisation de produits chimiques est à proscrire car les résultats restent peu probants. De plus, la Renouée se développant à proximité de milieux aquatiques, il est formellement interdit de traiter les bords de cours d'eau, fossés.

Pour plus de renseignements : Clément LE JEUNE-technicien rivière du Syndicat des Eaux du Bas-Léon – 02 98 30 75 24 – cre.basleon@orange.fr, Ronan ALLAIN-Technicien Environnement CCPA- 02 30 30 02 25- bv@pays-des-abers.fr, Aude MAHOT-technicienne rivière Pays d'Iroise - 02 98 84 91 82 - Aude.Mahot@ccpi.bzh.